

LOGIQUE

DES MOEURS INTELLECTUELLES

1er Cour

...MOEURS INTELLECTUELLES

MAURICE GIONNE

Autrefois, on donnait une très grande importance à cette question des moeurs intellectuelles. C'est ainsi par exemple que dans la constitution de l'ordre de Saint-Dominique, les étudiants qui étaient candidats au lectorat (ou doctorat), non seulement devaient passer l'examen ordinaire, mais devaient subir l'examen de moeurs intellectuelles. Ceux qui échouent à cet examen après avoir réussi l'examen du lectorat, - on les reçoit quand même docteur, mais à la condition qu'ils n'enseignent pas.

Une intelligence dont les moeurs sont corrompus, une intelligence de ce genre peut avoir des conséquences désastreuses, irréparables.

QU'ENTENDONS-NOUS PAR MOEURS INTELLECTUELLES?

Tout d'abord, que faut-il entendre par "moeur"?

Cl. Prima Secundae, question 58, article 1.

Saint Thomas nous enseigne qu'il faut entendre par moeurs, deux choses :

- LA COUTUME. C'est ainsi qu'on parle des moeurs d'un peuple, d'un pays.
- QUELQUEFOIS PAR MOEURS, ON ENTEND UNE INCLINATION NATURELLE OU QUASI-NATURELLE À L'OPÉRATION. EN CE SENS ON PARLE DE MOEURS À PROPOS DES ANIMAUX, PAR EXEMPLE.

Le terme moral appliqué à la vertu se tire de la deuxième signification.

Saint Thomas ajoute : mais, la seconde signification est très voisine de la première. Pourquoi ? - La coutume se convertit en nature (l'habitude est une seconde nature), la coutume devient alors le principe d'une inclination naturelle ou quasi-naturelle. Elle est semblable à l'inclination proprement naturelle.

L'inclination à l'acte comme principe, l'appelle qui appartient à la volonté de "mouvoir" toutes les autres puissances à la vertu; seulement, la vertu qui est dans la volonté est appelée MORALE parce qu'il appartient à la volonté de mouvoir toutes les puissances à l'acte.

MOEURS se disent de la nature, parce que dans l'animal, il y a une inclination naturelle, une détermination de la nature. Donc, MOEURS se disent :

- de la nature;
- de la volonté.

Mais, comment pouvons-nous les dire de l'intelligence ? Peut-on parler

Proprement de MOEURS de l'intelligence? - Comment peut-on parler de MOEURS de l'intelligence?

Gr. Ainsi livre des Sentences, distinction 23, question 23, article 3, solution 2.

Dans cette objection, il s'agit de la FOI.

Il semble que le cas de la foi est semblable à celui de la science. Oui, qui perd un moyen terme dans la science ne peut pas perdre la vertu de science. Je ne perds pas la science par le simple fait que j'emploie un moyen terme. De même, dans le cas de la foi, même s'il nie un article de la foi, ne perd pas la foi.

Cependant, on dit couramment: Celui qui nie un article de la foi, perd la foi.

Saint Thomas répond que ceci ne peut pas marcher parce que nous adhérons à tous les articles de la foi, parce que Dieu l'a dit. Du moment qu'on nie un article de la foi, on va contre Dieu.

l'habitude de science incline aux conclusions par mode de raison. L'inclination de la science est une inclination de raison. Il peut arriver que quelqu'un, tout en oubliant une conclusion, conserve l'habitus pour les autres. Mais, la foi, l'inclination de la foi ne s'appuie pas sur la raison.

La foi incline à la façon de la nature (per modum naturae), comme les vertus morales et comme l'habitus des premiers principes. Tant que cette inclination demeure, il est impossible que l'intelligence aille contre la foi. De même que tant qu'un homme possède la vertu morale, il ne peut pas faire le mal.

La vertu morale aussi incline par modum naturae dans le cas de la foi, et de la vertu morale, l'inclination par modum naturae se rattache au fond, à la volonté. Saint Thomas parle aussi de l'habitus des premiers principes. Il oppose l'habitus des premiers principes à la science.

Pourquoi toutes les intelligences adhèrent-elles naturellement aux premiers principes? - On ne peut les nier ments. Les principes ne sont pas de nous.

Saint Thomas dira que la science est un habitus qui est acquis. Il y a une détermination ad unum dans le cas des premiers principes, détermination que l'on ne rencontre pas dans le cas de la raison.

Gr. Commentaires sur les Ethiques, (saint Thomas), livre 2, leçon 6, no. 315.

La vertu (moral) est plus certaine que l'art. (Par art, il entend toute discipline, toute vertu intellectuelle). - Ceci est très curieux parce que la certitude se dit proprement de l'intelligence.

La vertu morale est plus certaine que l'art et elle est meilleure que l'art. (Cela ne veut pas dire plus "noble". De même que la nature est plus déterminée que l'art, la vertu morale aussi est plus certaine

et meilleure que l'art. La raison, saint Thomas la donne!

Difference entre: per modum ^{Naturae} et per modum rationis.

Aristote a montré assez longuement que la vertu morale s'acquiert par la coutume. Coutume est principe. Si l'enfant tort jeune, ayant même de poser des actes humains, n'a pas été habitué à poser des actes bons, le sera. Prendra le dessus. S'il y a été habitué, ce sera beaucoup plus facile pour lui d'acquérir la vertu. Donc, la coutume est le principe de la vertu morale.

(La vertu morale est un peu comme la nature. Donc nature déterminateur ad unum. Vertu morale : certior artus.)

De même que la nature est déterminée ad unum, la volonté aussi dans le cas de la vertu morale sera déterminée ad unum.

Le cas de l'intelligence n'est pas le même. Voilà la grande différence entre inclinatio per modum naturae et inclinatio per modum rationis. Mais que la raison ne peut pas s'exercer comme raison et selon son mode propre, on ne peut pas parler d'une inclinatio per modum rationis; alors ce sera des inclinatio per modum naturae.

Cas des premiers principes - cas des moeurs intellectuelles.

Nous ne voulons pas parler de moeurs de l'intelligence en tant que intelligence. MOEURS se disent et de la nature et de la volonté, mais s'il s'agit d'une inclinatio per modum rationis, on ne peut pas parler de moeurs de l'intelligence, mais si nous pouvons parler d'une inclinatio de l'intelligence, per modum naturae, nous pourrons parler de moeurs intellectuelles.

Notre intelligence est la plus infime, la plus faible qui soit. Elle doit s'éveiller avant de connaître. Une fois éveillée, les premières inclinations, - c'est une inclinatio per modum naturae. La vie de l'intelligence, se ramène à une question de moeurs intellectuelles parce que toutes les inclinations qu'elle a sont per modum naturae. Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'intelligence demeure très longtemps per modum naturae.

(Cf. Métaphysique, livre 2, leçon 5, nos 331, 352, 353.

(Très important, parce que c'est le fondement de toutes nos remarques).

Tous ces cours ne seront que le commentaire de ce petit numéro.

QUEL EST LE MODE CONVENABLE DE CONSIDÉRER LA VERTU?

Aristote considère l'efficacité, la force, la puissance, l'influence énorme que joue la vertu dans la considération de la vérité. L'intelligence dépend de la considération de la vérité comme d'un principe.

"ea enim". Ce qui l'on est habitué d'entendre, on le reçoit beaucoup plus volontiers. Ce qui se dit couramment dans tel ou tel milieu, on le reçoit très volontiers. Si l'arrive qu'on nous dise quelque chose qui va

contre la coutume, - cela ne nous paraît pas aussi vrai.

"¹⁰¹⁵ Sed videtur ^{magis} minus . . . " Ces objets-là que nous n'avons jamais entendus, c'est moins normal pour l'homme ; c'est comme étranger à la raison. Ce n'est pas coutum, c'est moins normal et extrême rationnel. Ce n'est pas arbitraire de parler de mœurs de l'intelligence.

La considération de la vérité regarde l'intelligence. MOEURS signifient constituéness.

L'efficacité de la coutume sur la façon de considérer la vérité.

Les lois posées par les hommes nous manifestent l'effet de la coutume. Dans les lois positives, il y avait des choses légendaires et, parce qu'on était habitué à ces fables, les hommes adhéraient plus facilement à ces choses qui à la vérité. On entendait ces choses depuis le tout jeune âge et on approuvait ces choses beaucoup plus que la vérité.

La Faculté de Philosophie de l'Université Laval, 22, Chemin Ste-Foye, Québec.
Mardi, de 10 hres à 11 hres, le 11 juillet 1950.

21^{me} Cours

2^e

Fin Principale du Cours: Etablir d'une façon tout à fait sûre l'autorité de saint Thomas.

Si on ne passe pas par là, on ne voit pas exactement la valeur, la portée de l'autorité de saint Thomas.

Nous avons vu le QUID HOMINIS des mœurs intellectuelles.

Il arrive que l'intelligence soit inclinée vers l'erreur. Ceci nous fuit au moins prouver qu'il doit y avoir dans l'intelligence un principe étranger à cette intelligence comme telle. On ne peut pas parler de mœurs intellectuelles en tant qu'intelligence, il y a certainement au principe, un élément étranger.

En somme, ce n'est pas intellectuel. Seule l'intelligence humaine est capable d'une inclination de ce genre. Pour expliquer cette inclination tout à fait spéciale, il faut faire appel à quelque chose d'étranger.

Pour mieux voir par contraste ce que c'est cette inclination tout à fait bizarre par modum nature, nous parlerons de l'intelligence en tant que telle.

QF. Secunda secundæ, question 4, article 8.

Saint Thomas se demande si la foi est plus certaine que toutes les vertus intellectuelles, - des premiers principes, de la science.

(Cet article est appelé celui de la CERTITUDE. Il est fondamental).

Remarque: - Saint Thomas distingue là une triple certitude:

1. Il y a d'abord la CERTITUDO MATERIAE (une certaine détermination de

la matière). Est-ce que les mathématiques sont plus certaines que la science morale? - Oui, parce que la matière de la science morale est essentiellement variable. C'est une certitude dans les choses; donc, c'est une certitude dans la matière. Tandis la matière est contingente et indéterminée, elle ne peut donner lieu à une science déterminée.

2. Ensuite, saint Thomas passe à la certitude formelle de l'intelligence. Il dit ici qu'il faut juger de deux manières: Certitude simpliciter. Alors, pour établir un ordre dans la certitude il faut rattacher la certitude à sa cause (Motif d'adhésion). Le motif étant plus ferme, la certitude est plus forte. Donc, nous trouvons "simpliciter" de la certitude par sa cause, par le motif de l'ascendement de l'adhésion. Plus le motif est ferme, plus la certitude est grande.

3. CERTITUDO SECUNDUM QUID. Évidemment ce n'est pas la certitude tout à fait au sens strict, mais, dans certains cas, elle est plus importante que l'autre, et plus certaine sur un certain rapport.

Cette certitude "secundum quid" n'est pas autre chose que l'évidence. Thomas dit que les sciences naturelles sont plus certaines que la foi. C'est l'évidence qui cause l'évidence. La science naturelle est plus certaine "secundum quid" que la foi.

Quand saint Thomas dit qu'il faut aller du plus connu de nous, qu'est-ce qui est plus évident, de ce qu'il est plus manifeste. - Cela est un principe tout à fait universel. Si l'intelligence ne s'appelle pas d'abord sur les évidences premières, jamais elle ne pourra parvenir jusqu'à la métaphysique. Aujourd'hui, on ne parle que de métaphysique. Il faut que l'intelligence se serve très longtemps dans les choses plus certaines secondum quid. C'est la seule manière pour elle de parvenir sûrement à des choses plus abstraites, plus éloignées.

On parle des humanités, (ce qui rend l'homme plus homme) = humanités littéraires, l'enseignement successeur de la grammaire jusqu'à la philosophie exclusivement. Pourquoi appelle-t-on cela HUMANITÉS LITTÉRAIRES? - Humanité, i.e. poésie, rhétorique. On appelle cela HUMANITÉS LITTÉRAIRES parce que la littérature, étant des disciplines inférieures, vont disposer l'intelligence. Celle-ci étant plus apte ensuite à s'aventurer dans des domaines plus avancés. Si l'intelligence ne sait pas la lumière inférieure, elle ne pourra jamais être illuminée par les choses supérieures. Donc, - nous devons partir des choses plus communes de nous.

L'art est beaucoup plus humaine que la science, parce que plus proportionnel quid et détermine plus facilement l'intelligence. NOTUM QUITO SE.

Quand on compare la foi à tout le domaine naturel, on a une certitude de SIMPLICITER très grande, - de la certitude SECUNDUM QUID, - Pas du tout.

5 choses!

1. Si on demeure dans l'ordre naturel et des vertus intellectuelles, la certitude SECUNDUM QUID cause la certitude.

2. Dans l'ordre divin, il n'y a pas d'évidence, mais une très grande certitude.

3. Dans le cas des humanités, il n'y a pas de certitude SIMPLICITER, parce que l'intelligence devient dans des fictions. (Exemples: poésie.)

Dans la poésie l'image sera un véritable principe de manifestation.

Le PER SE NOTUM SIMPLICITER a deux sens chez saint Thomas quelquesfois, la Somme Théologique, NOTUM peut se dire de l'intelligibilité.

Il entend le PER SE NOTUM SIMPLICITER par se - (Somme contre les gentils), dans de l'intelligence. Il faut que la connexion du prédicat est de: la liaison du sujet, immédiatement.

PER SE NOTUM FORMALITER : 1. quand le prédicat est de: la liaison du sujet, 2. quand on affirme la prima passio du sujet;

Pour avoir une vertu intellectuelle, pour qu'il soit question de vertu intellectuelle, que fait-il? - Qui dit VERITATIS, dit habitus BORNS. (BORNS: dicens, rense spécifique). Quand on parle de vertu de l'intelligence, quel est le bien? - C'est la vérité. Il faut que la vérité soit saisie comme telle. Si l'intelligence est indéterminée à l'égard du vrai et du faux, il n'y a pas VÉRITÉ, mais OPINION. Il faut qu'il y ait une détermination de l'intelligence à l'égard du bien. Donc, - certitude.

Il n'y a pas une seule vertu intellectuelle des choses naturelles ici-bas. Dans le cas de la foi, on a la vérité et la détermination de l'intelligence à l'égard de la vertu. FOI n'est pas une vertu intellectuelle pure qu'il lui manque un quelque chose, qui est propre à l'intelligence, - soit l'INTELLIGENCE. que l'on n'a pas d'évidence, on n'a pas de vertu intellectuelle. Une intelligence qui ne voit pas, c'est un état impairfait. À la foi succède la vision. Il faut l'évidence.

Quand saint Thomas démontre dans la Somme Théologique que la Théologie est science parce que qui dit science dit toujours vertu intellectuelle. - Qui dit science dit vertu immédiate. Sans évidence, il n'est pas question de science. Dans la Théologie, on parle de la foi, on a la certitude des principes, on forme des connaissances. Cette doctrine qui porte sur la conclusion, c'est de la science, parce que ce n'est pas de l'art, ni de la certitude. Saint Thomas dit que parce que la théologie est subalterne à la science des bienheureux, elle importe évidemment. Il faut la rattacher à un principe qui comporte évidence. Une science subalterne, tant qu'elle n'est pas en conformation avec la science subalterne. n'est pas une science.

Quand nous parlons de l'intelligence en tant qu'intelligence, elle seule peut engendrer la certitude et peut disposer à la certitude.

Dans le cas des mœurs intellectuelles, il n'y a pas d'inclination de l'intelligence, ni certitude, ni évidence. Du moment qu'on adhère à un énoncé parce qu'on l'a entendu dire, on ne sait pas si c'est vrai et on y adhère quand même, - c'est là, comme nous l'avons vu, le cas de la coutume.

La Faculté de Philosophie de l'Université Laval, 23, Chemin Ste-Foye, Québec.
Mardi, de 10 hres à 11 hres, le 12 juillet 1950.

31^{me} Cours

Il y a deux manières pour l'intelligence d'être déterminée et il n'y en a que deux. L'intelligence peut être déterminée ou bien par son objet propre, ou bien par la volonté.

Saint Thomas nous donne cette division dans son *Traité de la Foi*.

Gr. Somme Théologique, Secunda Secundine, Question 1, article 4.

Est-ce que l'objet de la foi peut-être quelque chose qui est vu? Est-ce que l'objet de la foi peut être évident? - La foi comporte l'assentiment de l'intelligence à l'objet véritable. L'intelligence donne son assentiment au bien parce qu'il est déterminé ou mue par l'objet lui-même. Quand l'intelligence est déterminée par son objet propre, cet objet est par se manifestum ou bien par se aliud.

Quand l'objet n'est pas manifeste ni immédiatement ni immédiatement, il n'y a pas d'évidence. C'est dans cas où l'intelligence est déterminée par la volonté. La volonté joue le rôle d'objet. Voilà pourquoi ce rôle de la volonté à l'égard de l'intelligence n'est pas un rôle accidentel purement extrinsèque. Quand la volonté ment à l'intelligence à poser un acte, ce rôle n'est qu'accidentel; il ne regarde que la position de l'acte. La volonté joue le rôle de la cause efficiente.

Dans le cas d'un objet métaphysique, c'est l'intelligence qui est mue par l'objet métaphysique. Quand on parle de la volonté comme principe moteur tenant lieu de l'objet, alors la volonté joue un rôle essentiel.

Le rôle de la volonté se tient dans la ligne de la cause formelle, dans la ligne de l'objet, dans la ligne de la spécification.

Il s'agit d'acte intelligible sans le concours de la volonté. Dans le cas de l'intelligence des premiers principes, enlever l'objet et il ne restera plus rien du tout.

En parlant de la certitude de l'évidence, nous avons exprimé les déterminations de l'intelligence par son objet propre.

Gr. Jean de saint Thomas, Commentaires sur la Somme Théologique, Prima Secundine, question 58, disputa 15, article 4, no. 11.

Dans le cas de la prudence, on ne peut pas dire que l'intelligence est mise par son objet. Ce qui constitue le formal de la prudence, c'est que l'intelligence n'est pas mise par son objet. Jean de saint Thomas va distinguer les deux rôles de la volonté, on bien il est accidentel, on bien il est essentiel.

Quand la volonté s'applique à son acte, on applique les autres facultés à leur acte propre, leur causalité efficiente.

La volonté applique l'intelligence mais il appartient à celle-ci de poser son acte propre. Cet acte étant déterminé par son objet à elle. Toute la causalité de l'objet se fait en dehors de l'objet.

Ut applicat sibi objectum...

La volonté va s'appliquer l'objet même de l'intelligence. Toutes les vérités divines, on ne peut les voir, - pas d'évidence - mais c'est un bien pour l'âme de croire ces vérités. Toutes ces vérités peuvent être envisagées non seulement comme des vérités mais comme des biens. Dans cette mesure on peut dire : voluntas applicat sibi objectum.

L'intelligence va être disposée à adhérer à ces vérités parce qu'elles sont bonnes. Toutes les fois que l'intelligence adhère sans aucune évidence, elle ne peut le faire que par la volonté qui s'est déjà portée sur ces objets sous la raison de bien, de convenance. L'intelligence, en tant que telle, est mise par son objet propre.

Dans le cas de la justice, ce n'est plus le bien de la justice en finnal, c'est le bien en tant que ma volonté s'y est portée. C'est en ce sens que l'on dit que la prudence doit procéder de principes particuliers. Si on n'a pas la détermination de l'appétit, on n'a aucun utilitarisme prudential. Dans le cas de la vertu de prudence, si on entend les choses de l'intelligence en tant que l'intelligence est déterminée par son objet propre, on est tout à fait en dehors de la question.

Cr. Commentaires sur l'Ethique, livre 6, no. 2200.

Si le bien de la justice n'est pas devenu rien à cause de l'inclination de l'appétit, je ne peux pas dire que je possède la vertu de justice.

Et sic affectus transit in conditionem objectum...

L'appétit passe à l'état d'objet. Il va falloir attribuer à l'appétit certaines conditions de l'objet. A cause de cet acte de l'appétit, ou bien de la justice qui, pour l'homme, est tout à fait étranger à cet homme, - mais, quand la volonté s'attache à ce bien de la justice, le bien devient comme uni à cet homme, conforme et proportionné. Du fait de cette affection de la volonté, il s'établit une proportion du bien de la justice.

Les consueta seront des objets proportionnés.

Il y a un premier acte de l'intelligence : le pure mœurs.

Il y a des actes dans lesquels l'intelligence n'est que mœurs; elle n'est pas mise. On ne peut parler d'application de l'objet par la volonté, puisqu'il

que la volonté n'est pas proposée. Donc, ces actes n'ont qu'une vérité spéculative.

Ensuite, se place l'acte d'intention. En troisième lieu, on a une nouvelle représentation procédant sous une nouvelle volonté. Donc, note de l'intelligence sur l'intelligence n'est que notitia; note de la volonté, est nouvel acte d'intelligence.

TEXTE PLUS PARTICULIER QUI SE DIT D'APRÈS RHEINHOLD DE LA FOI

Cr. Jean de saint Thomas, Commentaires sur la foi, dispute 3, article 1, no. 7.

Il s'agit d'expliquer le rôle de la volonté.

Quand Dieu convertit quelqu'un à la foi, il s'adresse d'abord à sa volonté. Quand nous disons que la volonté joue le rôle de principe et qu'il faut mettre en mouvement l'intelligence, l'objet n'est pas rendu évident du fait que la volonté s'y est attachée. La volonté n'importe absolument rien de ce qui est propre à l'intelligence. Qu'est-ce qu'il faut pour que l'objet puisse mouvoir suffisamment l'intelligence? - Il faut qu'il soit manifeste.

Si la volonté ajoutait quelque chose à l'objet et que l'objet soit ensuite rendu capable de mouvoir l'intelligence, ce serait ja chose impossible.

La volonté va ajouter quelque chose oui, mais ce ce qu'elle a en propre, son bien, la ratio convenient voluntatis.

Il faut un préalable qu'il y ait une proposition faite à la volonté pour que la volonté puisse tendre vers cet objet. Cette première proposition est universelle. L'intelligence consiste à l'objet qui plaît à la volonté, et la volonté sait l'intelligence à adhérer à cet objet non pas parce que l'intelligence le voit. L'objet en lui-même n'est pas vu, cependant, l'intelligence va adhérer quand même parce que convenable à la volonté l'objet lui, parce que proposas obscurum, n'est pas capable de souhaiter l'intelligence. Il est cependant capable de souhaiter à un assement volontaire. L'intelligence est à la merci de la volonté à condition que l'objet n'aile pas contre l'intelligence. Tant que l'intelligence ne voit pas d'inconvénient, la volonté l'admet. L'intelligence devient mobile. La volonté dispose à être mu par un objet obscur quant à la volonté, mais apparaît quant à la convenance, parce que l'intelligence se représente cette convenance.

Cr. Cognition. - Prima Secundae, question 58, article 5. (Fin de son Commentaire, corollaire).

C'est là un texte dans le même ordre d'idée.

«Ego la ratiocinatio, si on ne comprend pas le rôle de l'appétit, je ne vois pas comment le rhétor peut mener l'auditeur à porter un certain jugement».

Quels uns quelques est.

Selon que l'homme est tel ou tel, selon qu'il est vertueux ou corrompu, la fin lui apparaît telle ou telle selon qu'il est dans telle ou telle dis-

position.

Le grand principe : appetitu affecto ad aliquid.

Supposons que l'appétit s'est attaché à un objet. Du fait de cette application, il résulte deux choses : chez l'homme en question, il y a la l'affection à la vengeance. Mais, qu'est-ce qu'il résulte du côté de la vengeance, du moment de cette affection, la vengeance, non seulement il y a en moi une affection, mais du fait de l'affection, je ne pourrais pas parler de l'acte de la vengeance. Je ne pourrais parler de la vengeance comme mienne. Une vengeance qui n'était pas convenable, l'est maintenant. On passe une convenance de la vengeance à l'appétit, étant donné que cette vengeance est tout à fait conforme à l'appétit. L'intelligence spéculative, avant toute affection de la volonté, que fera-t-elle ?

La volonté porte son affection, s'ordonne à la vengeance, l'intelligence pratique est liée. Parce que la vengeance est devenue convenable à l'appétit. L'intelligence va juger que la vengeance est conforme à l'appétit "corrompu". "La langue de celui qui a la fièvre S'ôte l'humertume en tout". Plus l'appétit est mauvais, plus la représentation de l'intelligence sera vive, effrénée.

- I. Actus intellectus (pure novens);
 - II. Actus voluntatis (intento);
 - III. Actus intellectus (essentialiter motu a voluntate).
- mais dans la ligne de l'objet.

La lumière et la volonté de ces nouveaux actes devra toujours s'entendre à la lumière de l'intention. Si l'intention a été mauvaise, le jugement a été corrompu. Cela a une distinction radicale. On ne peut expliquer le péché de l'ange sans faire cette distinction.

Il

Il faut bien distinguer les deux dans lesquels l'intelligence est mue

par son objet. C'est le cas des premiers principes. La Faculté de Philosophie de l'Université Laval, 2^e, Chemin Ste-Foye, Québec. Vendredi, de 10 hres à 11 hres, le 14 juillet 1950.

4^{ème} cours

La foi, l'habitus des premiers principes et la vertu morale inclinent per modum naturae. La vertu est plus certaine que l'art. Il semble que l'habitus des premiers principes soit la seule vertu intellectuelle qui incline per modum naturae. En parlant de vertus intellectuelles, j'ai dit que la foi n'est pas au nombre des vertus intellectuelles.

Gr. Texte de saint Thomas, Somme Théologique, Secunda Secundae, (de la Propriété)

tu, ce n'est pas un habitus. A cet endroit, saint Thomas nous donne une magnifique définition de la foi : Human intellectuelle "Lumière intellectuelle",

Alors, la difficulté se pose : Il semble que l'on puisse attribuer cette définition à la foi. Gajetan nous dit que lorsque saint Thomas affirme que lumière,

qui n'est pas une vertu intellectuelle parce que ce n'est pas une lumière intellectuelle, parce que la volonté est principe dans le cas de la foi. - Il ne s'agit pas d'une lumière de l'intelligence en tant que lumière de l'intelligence purement et simplement. Il dit "intellectuel" au sens fort du mot. Dans le cas de la foi, il n'y a pas d'évidence.

Gr. Questions disputées. De Virtutibus in communis, question unique, article 7, tome III.

Saint Thomas se demande : Est-ce qu'on peut parler d'une vertu dans l'intelligence spéculative ? - Il commence par donner une définition de la vertu. Le formal de la vertu. - c'est le bien.

La notion de vertu est beaucoup plus déterminée que celle d'habitus. Faut-il dire de la vertu. Qui dit vertu, dit bien. Le vice ne peut pas être vertu.

Une vertu in intellectuelle, c'est celle qui est ordonnée et qui incline vers la volonté. Cette ordination au bien peut être ou formelle ou matérielle. Quand l'habitus est ordonné au bien, mais sous la raison de bien, alors cette ordination est dite formelle. L'intelligence sous la raison de bien. Le bien, sous la raison de bien n'est l'objet que de l'appétit. Les habitus, ou bien soit dans l'appétit, ou bien dépendent de l'appétit, - ont parfaitement la raison de vertu. Les vertus spéculatives ne sont des vertus intellectuelles que secundum quid.

Le terme VERTU est un analogue. Le premier analogue, c'est la vertu morale.

Les vertus qui dépendent de l'appétit résultent l'idée de vertu. L'art est d'abord pratique. La vertu pratique dépend de l'appétit. Il y a dépendance de l'art à l'appétit. Il n'est pas nécessaire que l'appétit soit parfait pour que l'art le soit. Ce qui est présumptif que de l'appétit, ce n'est pas des bonnes dispositions qui viendront à perfectionner la volonté. Pour être bon artiste, il n'est pas nécessaire d'être un homme vertueux.

L'intelligence soit spéculative, soit pratique, peut être perfectionnée de deux manières : 1. absolument et secundum quia. Elle meut la volonté. Des habitus précédent la volonté.

2. elle suit la volonté, pas d'une façon accidentelle, mais en raison de son objet parce que volonté et intelligence sont pas étrangères l'une à l'autre. La façon de procéder dans les deux cas est tout à fait différente. Il reste tout de même que la volonté suit l'intelligence. Le vice versa. Le bien est un certain vrai et le vrai est un certain bien. L'intelligence et la volonté sont deux facultés qui s'developpent l'une l'autre.

Il peut y avoir des vertus qui suivent la volonté et qui exigent une perfection de l'intelligence.

Vertus intellectuelles : Intelligence - Science - Sagesse - Art - Prudence.

Dans ces cinq vertus intellectuelles, quel rôle la volonté joue-t-elle par rapport à l'intelligence? - Il n'y a qu'une vertu qui dépend de la volonté, c'est la prudence. L'art n'incline pas à l'usage, seule la prudence incline à l'usage. Celui qui fait une œuvre mauvaise au point de vue artistique, en le voulant, est meilleur au point de vue artistique que celui qui se trompe sans le vouloir.

Et l'intelligence spéculative et l'intelligence pratique vont pouvoir dépendre de la volonté.

Das où l'intelligence spéculative elle-même dépend de la volonté.

On rencontre cela dans la foi et la prudence, mais de deux manières différentes. La foi n'est pas dans l'intelligence pratique mais dans l'intelligence spéculative. L'assentiment de foi est un assentiment libre. On ne peut concevoir la vertu de tempérance dans la mesure où l'appétit inférieur est sous la pouvoir de la volonté. Il n'y a pas de vertu de tempérance dans le cas de la brute.

De même la subordination entre l'intelligence et la volonté est essentielle dans le cas de la foi pour déterminer l'objet de la foi. La détermination même de l'objet dépend de la volonté. Saint Thomas va réserver cette détermination de l'objet dans le cas de la foi. La volonté commande à l'intelligence non seulement pour l'exécution de l'acte, mais quant à la détermination même de l'objet.

Saint Thomas distingue ici entre l'objet et la fin. La prudence défend se rattacher à la fin comme objet, les moyens. Or, les moyens pratiqués comme si on enlevait à leur principe. Enlever la fin c'est dans l'ordre la prudence dépend de l'affection de la fin. L'intelligence, dans le cas de la prudence, recherche l'objet qui est moyen. Elle doit s'appuyer sur la rectitude de la volonté à l'égard de la foi. Sauf la volonté ne veut pas pourvu une fin bonne, jamais l'intelligence n'y parviendra.

La prudence respecte ses principes de la volonté. Voilà pourquoi il doit y avoir connexion entre la prudence et les vertus morales.

Dans le cas de la foi, on n'a pas d'évidence. Nous ne sommes plus dans la ligne de la raison en tant que raison. L'intelligence n'est plus capable de déterminer son objet.

Applications aux moeurs intellectuelles:

I. Moeurs intellectuelles envisagées dans un sens : aspect proprement humain et naturel. L'intelligence laisse à ses seules forces. Quelles seront ces moeurs si mortue, envie d'acquérir, etc. Elles rattachent à un principe essentiellement infime et précaire. Nous verrons que sur ce plan, il n'est pas question de rectitude de nos moeurs intellectuelles. Le fondement est essentiellement mobile et variable. C'est le cas de l'intelligence laissée à elle-même. Dans ce cas, il est invitable que des coutumes existent.

II. Faudrait que si on envisage les moeurs intellectuelles en les rattachant à un principe supérieur, qui n'est autre que la grâce de la révélation, le probé-

me est tout à fait clair et là on peut avoir une rectitude parfaite de moeurs intellectuelles.

Être disciple de saint Thomas, un sens parfait, et se rendre compte, c'est une grâce divine, sans aucun doute.

Dans la mesure où l'évidence intervient, la détermination de l'intelligence est plus grande.

La Faculté de Philosophie de l'Université Laval, 22, Chemin Ste-Foye, Québec. Samedi, de 10 hres à 11 hres, le 15 juillet 1950.

la doctrine. - Je suppose que cette intelligence n'est pas capable de discerner - avant que l'intelligence soit capable de se mouvoir par elle-même, tant quelle repoit l'interprétation, cette intelligence est déterminée ad unum.

Cette intelligence n'est pas encore capable de juger qui est le meilleur maître. Tant qu'elle ne sortira pas de cet état, elle sera déterminée ad unum. C'est cela l'inclination per modum naturae (inclination aveugle).

Supposons le milieu idéal, parfait où l'enseignement se fait de façon orthodoxe, une intelligence sera inclinée per modum naturae mais il arrivera un temps où elle verra elle-même la vérité. Même une intelligence inclinée vers l'erreur et d'une façon très prononcée, - on ne peut rien y faire. C'est un mal, mais c'est le seul procédé à suivre pour l'intelligence.

la matière principale sur laquelle porte les moyens intellectuelles c'est le maître. Au principe de l'intelligence, il y a la foi humaine : Quid est ad dicendum credit.

Cf. Commentaires de saint Thomas sur le De Trinitate de Boèce, question 3, article 1, corpus.

Parce que dans la vie humaine, les hommes vivent ensemble, il faut qu'un homme se serve d'un autre homme comme d'un autre lui-même. Quand l'homme ne peut pas se suffire lui-même soit dans l'ordre spéculatif, soit dans l'ordre pratique, il doit se servir d'un autre homme comme d'un autre lui-même. Il faut qu'il s'en tienne à ce que l'autre sait. Intelligence, tant qu'elle n'est pas capable de se mouvoir de son mouvement propre, doit s'en tenir à ce que l'autre intelligence dit. Elle doit adhérer à ce qu'on lui dit comme elle adhère aux choses qu'elle connaît elle-même. C'est la seule manière pour l'intelligence humaine de parvenir à quelque chose, de passer de la puissance à l'acte, - de se servir ainsi d'une autre intelligence comme d'un autre soi-même. La foi est tout à fait essentielle au disciple.

L'ouïe doit s'exercer avant la vue, dans l'ordre physique. Ce procédé est communiqué à l'homme.

Saint Thomas dit que la vertu intellectuelle s'acquiert principalement par la doctrine, et plus par la doctrine que par l'invention. La vertu intellectuelle s'acquiert par la doctrine, celle-ci s'appuie sur la foi humaine comme sur un principe.

QU'EST-CE QUE LA FOI HUMAINE ?

Dans la foi humaine, l'intelligence donne son adhésion. Dans la foi humaine comme dans la foi divine, l'intelligence n'est pas mue par son objet propre, mais par la volonté. Dans le cas de la foi humaine, le témoignage de celui qui parle étant de soi fallible, il n'y a pas de certitude possible.

Dans le cas de la foi divine, il y a certitude. La parole humaine est de soi fallible, - par conséquent, il n'est pas question de certitude dans la foi humaine, ni d'évidence. Ce que l'on reçoit d'une autre intelligence, - on va y adhérer, mais sans certitude et sans évidence.

NOTUM : ce qui est manifeste, ce qui est évident à l'intelligence. De notum comprend une hiérarchie. Ce magis notum se définit par une proportion entre l'objet et l'intelligence.

Les premiers principes sont magis notum. Le magis notum dans le cas des vertus intellectuelles se définit par la proportion entre l'objet et l'intelligence. Le magis notum ici, se définit par une proportion entre l'appétit et l'objet et voici comment.

L'homme est par nature un animal politique. Il lui est communiqué de recevoir les autres. Il est tout à fait normal qu'il reçoive du milieu dans lequel il vit, sa formation bonne ou mauvaise. Alors, ce qu'il est habitué d'enfondre lui devient proportionnel par ce que la volonté accepte le milieu. Il est convenable d'accepter ce qui vient du milieu. On donc accepta la volonté qui accepte les consueta et la volonté neutre. Intelligence comme dans le cas de la foi, à adhérer à ces consuetas. Peu importe que les consuetas soient plus ou moins difficiles parce que l'intelligence est encore incapable de discerner, de juger (je parle surtout du domaine scientifique).

Conscutum est magis notum.

Cet objet, parce qu'on l'a toujours entendu dire, devient "familier". Cette inclination per modum naturae, c'est le seul procédé à suivre pour l'intelligence humaine. Évidemment il y a de grands dangers. Les deux principaux

sont les suivantes :

Je suppose que l'intelligence a toujours été nourrie dans un seul milieu, - quel est le danger? - Quelle est l'attitude qui attend cette intelligence? - Le DOGATISME. Cela est mauvais parce que l'intelligence va juger extrêmement ad rationem tout le reste. Ce n'est pas encore l'intelligence qui s'exerce; ce n'est pas elle qui juge. Elle entasse les connaissances tout simplement. Tandis qu'une autre intelligence qui a vécu dans beaucoup de milieux est une intelligence, à quoi est-elle exposée? - à l'EGREGISME. Les historiens en général sont exposés à cela. Tous les consueta sont à ces hommes, magis- neut pas encore selon un mouvement qui lui est propre.

L'intelligence est parfois divisée contre elle-même. Elle a indument un sens pendant très longtemps et alors, maintenant, elle va contre les évidences premières et va jusqu'à nier les premiers principes. Voilà l'influence de la coutume sur la façon de considérer la vérité.

Ce qui caractérise en somme les mœurs intellectuelles, c'est l'indument l'appétit pour modum nature. C'est le concretudo qui est. L'intelligence, l'intelligence ne peut pas connaître, mais du moment qu'on pose la foi humaine en principe, on pose la volonté au principe. L'intelligence adhère à la vérité non quia visum, sed quia placet.

La volonté est beaucoup plus près de la nature que l'intelligence.

Le bien de la volonté, en tant que tel, n'est pas objet de la vertu, mais la volonté est incohérente. Par nature à ce bien. Le bien de l'intelligence est très difficile à atteindre. La volonté va être en principe même de la vie de l'intelligence. L'appétit joue un rôle énorme dans la vie humaine, même dans la vie spirituelle. L'intelligence, tant qu'elle ne voit pas, - il n'y a pas d'autre moyen pour elle d'adhérer à la vérité, que parce que cela lui plaît. Exemple : discussion entre deux partisans politiques. "Ce sont deux appétits qui s'affrontent". Après la discussion les choses en sont exactement au même point qu'au début.

Quand il s'agit de choses divines, c'est la même chose. Si on se dit "thomiste" paros qu'on a été inculqué dans un tel sens, jamais on ne pourra rendre raison, légitimer notre adhésion. Jusqu'à ce moment, on adhère au "thomisme" quia placens.

Le fondement des mœurs intellectuelles humaines est, par définition, un fondement mobile, parce que fondé sur l'appétit et non sur la certitude et l'évidence. Le procédé est tout à fait communiqué mais il entraîne un danger. la plupart du temps, on se tient sur ce point.

La Faculté de Philosophie de l'Université Laval, 24, Chemin Ste-Foye, Québec, lundi, de 10 hres à 11 hres, le 17 juillet 1950.

Idée centrale: La raison humaine doit procéder du plus connu de nous.

6ème Cours

C'est là un principe universel.

Mais, le plus connu de nous se définit ordinairement par une proportion entre l'objet et l'intelligence, (ce qui est plus évident, plus manifeste). Mais, antérieurement à ce qui est plus connu de nous, il y a un plus connu de nous qui se définit par la proportion à l'appétit. Sur ce plan, l'intelligence dépend essentiellement de l'appétit. L'intelligence accepte parce que l'appétit accepte ce sera alors INGENITO PER MODUM NATURAE.

La grande mesure de l'appétit, c'est la coutume. La coutume incline l'appétit et l'appétit agit sur l'intelligence. Le principe auquel se rattache cette inclination est, par définition, fallible, mutable. Pourquoi? - Précisément parce que nous sommes informés dans l'ordre purement humain. Quel sera le critère qui nous permettra de juger de telle manière du fondement? - le seul critère sera la réputation et on sait ce que c'est dans les choses divines.

Voilà. Les mœurs intellectuelles considérées sur un plan purement humain. Passons maintenant à un plan supérieur.

Il appartient à l'Eglise de conserver le dépôt de la Révélation. Or, la foi ne peut être conservée et de défendre la foi, de manifester, d'une certaine manière, les choses divines. Du moment que l'on a une intelligence, on doit avoir manifestation. L'obscurité sans évidence, n'a pas de sens. L'acte de foi est un acte obscur, mais il reste qu'il faut une certaine évidence. Or, il appartient à la théologie de manifester la foi. Sans elle, la foi ne peut être conservée. La certitude la plus grande que nous pouvons avoir, est celle de la théologie. Au-dessus de toutes les certitudes naturelles, il y a la certitude surnaturelle de la foi et la certitude partagée de la certitude de la foi, celle de la théologie.

Gette théologie (discours autour des choses divines) peut être exercée ou bien par un théologien privé, fuisse le plus grand; mais aussi, elle peut être exercée par l'Eglise elle-même. Le Souverain Pontife, comme vicaire du Christ, parlant ex cathedra est infaillible. Toutes les fois qu'il parle de choses connexes à la Révélation, c'est bien là les vérités théologiques.

PRINCIPE DE L'INFAILLIBILITÉ: Toutes les fois que le pape parle de quelque chose regardant le bien commun de l'Eglise.

Sans la théologie, la foi ne peut être conservée. Sans l'assistance du Saint-Esprit, la foi ne peut être conservée. Donc, il appartient à l'Eglise de conserver le dépôt de la Révélation et de déclarer et défendre elles-mêmes les choses de la foi. Là, le pape fait office de théologien; il est infallible.

Quand le pape lance une Encyclique sur le Communisme, la substance est matière d'infalibilité. Le catholique qui lit ces choses est plus certain

de cela que des tout premiers principes connus par la "lumière de la raison. Celui qui n'est pas catholique, (qui est seulement chrétien, par exemple), donnera un assentiment, mais de foi humaine. Donc, un assentiment extrêmement faible; tandis que le catholique donnera un assentiment absolument certain, ferme.

Il y a un assentiment au-dessus de celui-là: c'est celui de la foi.

En formant des conséquences, le théologien privé peut se tromper. Parmi les matières qui font l'objet de discours théologique du Souverain Pontife, il y a la question de maître dans les choses divines. C'est pour cela que l'Eglise déclare que tel maître est DOCTEUR DE L'EGLISE.

Il appartient à l'Eglise d'approver l'érection d'université catholique. Elle permet l'enseignement qui s'y donne. En approuvant l'université, on sait que l'Eglise approuve tous les docteurs. Ce degré d'approbation ne veut pas dire que l'Eglise considère ces docteurs comme maîtres. Il faut bien distinguer entre les docteurs que l'on appelle classiques ou chefs d'école, et docteurs de l'Eglise. On ne peut jamais mettre sur le même pied et comparer un docteur de l'Eglise à un docteur classique. Pourquoi? - parce que ce dernier fait autorité dans les écoles tandis que le docteur de l'Eglise, fait autorité dans toute l'Eglise. Il est tout à fait ridicule de mettre sur un même pied un saint Thomas d'Aquin et un Scot, par exemple.

Le chef d'école ou le docteur classique est, par définition, un docteur particulier, tandis que le docteur de l'Eglise est, par définition, un docteur universel.

Alors, - si l'Eglise détermine le maître et dit: ce docteur-ci est le plus grand; l'Eglise ne peut pas se tromper, parce que le maître, dans les choses divines, c'est ce qu'il y a de plus important.

Le docteur de l'Eglise reçoit un jugement tout à fait spécial: au-dessous de lui vient le docteur classique ou le chef d'école.

Entre les docteurs de l'Eglise, il y en a deux qui ont reçu de l'Eglise une approbation tout à fait particulière: SAINT AUGUSTIN et SAINT THOMAS D'AQUIN.

On est habitué d'entendre par THOMISME, une interprétation ~~particulière~~ particulière de saint Thomas.

THOMISME / MOLINISME / SCOTISME

Si, par Thomisme, on pose une interprétation particulière, on reste dans une interprétation de chef d'école. Il s'agit d'une INCLINATIO PER MODUM NATURÆ. Au fur et à mesure que l'intelligence se fortifie, elle pourra juger que cette interprétation est la meilleure. C'est une question d'appétit: qui est partisan du thomisme au même titre que partisan d'un parti politique.

Il y a un sens plus radical, au-delà des docteurs particuliers: DISCIPLE DE SAINT THOMAS. C'est cela être thomiste, premièrement, - celui qui est thomiste au sens de disciple de saint Thomas.

Quel est le fondement de cette inclinatio per modum naturæ?

Dans le plan des écoles, on ne peut avoir aucune certitude à savoir que

cette interprétation est la meilleure, tandis que la certitude est très grande dans le plan de l'Eglise. C'est cette certitude-là qui va fonder l'affection pour saint Thomas. Dans le premier cas, il s'agit de mœurs intellectuelles humaines. Dans ce plan, on a la coutume qui inclue sur la volonté, la volonté qui inclue sur l'intelligence. Mais, cette coutume, que veut-elle? - peut-être elle est bonne, peut-être, elle est mauvaise?

Pour les Dominicains, saint Thomas est un membre de la famille.

Pour montrer l'unité de la théologie, il est tout à fait à propos de parler d'une spiritualité dominicaine, franciscaine, parce que, dans les choses pratiques, les voies sont multiples. La fin dernière est la même, mais les voies qui nous y mènent sont multiples. Pour certains hommes, c'est bien de parler de multiplicité dans les moyens.

C'est tout à fait par accident et dû à l'infinité humaine, que saint Thomas soit commenté par les Dominicains.

Si la volonté ne s'attache pas à la personne qui parle, cette affection est beaucoup plus facile au sein de la même famille. Si on a des mœurs intellectuelles de "disciple de saint Thomas", on a la foi divine, la théologie divine. C'est cette foi, cette théologie qui vont être le principe de l'affection de l'appétit. L'intelligence se trouve inclinée par modum naturæ, parce qu'elle ne voit pas. Dans ce cas, avec les meilleures dispositions du monde, l'intelligence est inclinée PER MODUM NATURÆ, toutes les difficultés ne sont pas surmontées. Il faut que l'intelligence adhère au thomisme au sens de "disciple de saint Thomas". C'est sur ce plan uniquement que l'on peut justifier notre adhésion à saint Thomas.

Si l'on fait abstraction de la théologie de l'Eglise, on demeure sur le plan des écoles. Donc, interprétation particulière, laquelle n'a reçu aucunement l'approbation de l'Eglise.

Cf. Motu Proprio de Pie XI.

"De même que l'Eglise a le droit de juger d'une loi civile dans la mesure où le bien supérieur est engagé, de même elle a le droit de juger dans la même mesure où le bien commun est engagé".

Tout ce qui est loué, l'est dans la mesure où il s'accorde avec la pensée de saint Thomas.

Si on enlève la foi et la théologie, il ne reste que l'autorité de maître particulier.

Samedi, de 10 hres à 11 hres, le 22 juillet 1950.